

NG

Numéro 9 - Décembre 2020

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

EDITO

La justice sociale en point de mire

HOMMAGE À GUY-OLIVIER SEGOND

Salut à l'artiste politique

ÉLECTION D'UN CONSEILLER D'ÉTAT

Présentation des candidats à la candidature

VOS DÉPUTÉS EN ACTION

BUDGET, COVID-19, POMPIERS ... P.11



Agenda

DÉCEMBRE

15 DÉCEMBRE 2020

Assemblée des délégués
En vidéoconférence

MARS

7 MARS 2021

**Votation populaire et
élection complémentaire
d'un membre du Conseil
d'Etat (1^{er} tour)**

8 MARS 2021

Assemblée des délégués
Détails suivront sur plr-ge.ch

AVRIL

8 AVRIL 2021

Assemblée des délégués
Détails suivront sur plr-ge.ch

28 MARS 2021

**Election complémentaire
d'un membre du Conseil
d'Etat (2^e tour)**

Foyeuses fêtes !

*La rédaction et le parti vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021.
Que santé, succès et bonheur soient au rendez-vous l'an prochain.*

Sommaire

EDITO

P. 3

La justice sociale en point de mire

PLR GENÈVE

P. 4

Guy-Olivier Segond : salut à l'artiste
politique !

TEMPS FORT

P. 6

Gilles Rufenacht : une candidature
audacieuse pour rassembler et gagner !

Cyril Aellen : un engagement durable
au service du canton

DOSSIER

P.10

Covid-19: les députés PLR agissent !

COVID-19, comment ça marche ?

Des mesures efficaces pour lutter contre
l'épidémie : transparence et communication
essentielles !

Facilitons les transitions professionnelles
vers les métiers de la santé

Le PLR, fier des PME, des artisans et des
commerçants genevois !

L'interview : la parole aux entrepreneurs et
indépendants

GENÈVE

P. 22

Un budget de crise, mais un budget
de responsabilité

La réforme des sapeurs-pompiers
est sous toit

L'Escalade à l'assaut du patrimoine mondial
de l'humanité

Quelles conséquences la deuxième vague
aura-t-elle sur l'emploi ?

... et plus encore ! Bonne lecture !

Edito



Par Bertrand Reich,
président du PLR Genève

La justice sociale en point de mire

Guy-Olivier Segond nous a quittés le 12 novembre, au terme d'une vie bien remplie. Dans cette édition, François Longchamp rend un hommage appuyé et mérité à l'homme et Homme d'Etat qu'il était. Il incarnait la justice sociale, cette idée qu'une priorisation des politiques publiques en faveur de la seule Economie n'est ni souhaitable ni acceptable, et que l'Etat doit aussi être un outil au service du progrès, pour toutes et tous. La justice sociale n'est pas une abstraction, ni un concept dénué de portée, c'est un objectif transversal et permanent qui a, par exemple, amené Guy-Olivier Segond à organiser et financer les soins à domicile, transformer des pelouses interdites d'accès en des lieux de jeux pour les enfants ou encore coordonner les dons d'organes.

L'accès à une formation réelle relève aussi de la justice sociale, de même que le droit à l'intégrité numérique. Nous avons des propositions à formuler à cet égard et nous allons également continuer à

nous battre pour que l'Etat soit un facilitateur, qu'il aide celles et ceux qui ont envie de travailler, qui ont des projets à construire, des rêves à réaliser, plutôt que de leur opposer des obstacles bureaucratiques et/ou de leur expliquer comment ils devraient faire. L'Etat n'a a priori pas vocation à financer les projets privés, mais il n'est pas davantage légitimé à en rendre systématiquement la réalisation plus complexe ou longue.

Au sein de l'Etat, nombre de fonctionnaires aspirent à davantage d'efficacité de la part de leur employeur et sont lassés de devoir parfois consacrer autant, sinon davantage, de temps à justifier de leur activité, plutôt que de mener leur travail à bien. Nos élus et nos membres qui travaillent à l'Etat expriment régulièrement leur désarroi face à la prise de pouvoir des « petits chefs » ou encore à l'obligation de devoir tout documenter. Ils n'en restent pas moins passionnés par leur activité et nous savons tous à quel point un Etat qui fonctionne

est essentiel. Notre attente d'efficacité et d'efficience est un soutien à celles et ceux qui en son sein fournissent un travail de qualité, sans compter leurs efforts ni leur temps.

Vous trouverez dans les pages qui suivent une présentation de nos candidats à la candidature au Conseil d'Etat, une description de l'activité de nos députés en lien avec la pandémie, un article sur la réforme des pompiers et d'autres choses encore.

Bonne lecture !

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT Paraît 9 fois par an

Abonnement (1 an): Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-
Abonnement de soutien: Fr. 200.-

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Mika Baumeister, Genève Tourisme - geneve.com,
Dylan Gillis, National Cancer Institute, Dima Pechurin,
Kelly Sikkema

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch

myclimate
neutral
Imprimé
myclimate.org/01-20-368586



Guy-Olivier Segond : salut à l'artiste politique !

GUY-OLIVIER SEGOND NOUS A QUITTÉS JEUDI 12 NOVEMBRE, APRÈS PLUSIEURS MOIS MARQUÉS PAR DE MULTIPLES HOSPITALISATIONS, SOUFFRANT DANS SA CHAIR SANS JAMAIS S'EN APPESANTIR, MAIS VIF ET CURIEUX DE TOUT JUSQU'À SES DERNIERS INSTANTS. GENÈVE PERD L'UN DE SES PLUS ARDENTS SERVITEURS, L'UN DE SES MEILLEURS CONNAISSEURS ET UNE INTELLIGENCE HORS DU COMMUN.

*Par François Longchamp,
ancien Président du Conseil d'Etat*

Guy-Olivier Segond, c'est d'abord un parcours politique exceptionnellement dense. Elu conseiller administratif de la Ville en 1979 à l'âge de 34 ans, il hérite pour commencer d'un maigre département consacré aux parcs. Les pelouses, autrefois interdites, deviennent alors des places de jeux pour enfants. On lui donne des crèches : il en fait, avec Marie-Françoise de Tassigny à ses côtés, une audacieuse politique de la petite enfance. Plus tard, on lui adjoint l'urbanisme : il crée les PUS.

En 1987, il rejoint le Conseil national mais n'y reste qu'un temps. Avec la chute du Mur de Berlin, Guy-Olivier Segond comprend vite que la politique extérieure de la Suisse va être transfigurée. En session à Berne, il s'attend à un débat, mais l'Assemblée fédérale ne change pas son ordre du jour pour si peu. Il quitte la législature en cours, n'ayant guère l'âme d'un parlementaire.

Fort d'une décennie municipale, il accède au Conseil d'Etat en 1989. Au départ de Jacques Vernet, il hérite d'un département mastodonte : l'action sociale et la santé. Il réforme l'aide sociale, intouchée depuis... Georges Favon ! Il regroupe les structures hospitalières autour des HUG. Pressentant les effets du vieillissement, il obtient l'aval populaire à une augmentation d'impôt (sic) destinée aux soins à domicile. L'émergence du SIDA met en lumière l'incurie fédérale à reconnaître les trithérapies : il les impose à Genève, sous protocole hospitalo-universitaire, sauvant nombre de vies humaines. Alerté par Philippe Morel, il fait le même constat pour les dons d'organes : la Confédération est incapable de les coordonner. Guy-Olivier Segond, qui a lui-même reçu deux fois un rein, organise le tout. Puisque Berne n'en a cure, c'est Genève qui coordonnera... la Suisse ! On pourrait presque en rire, si des vies humaines n'avaient été en jeu.

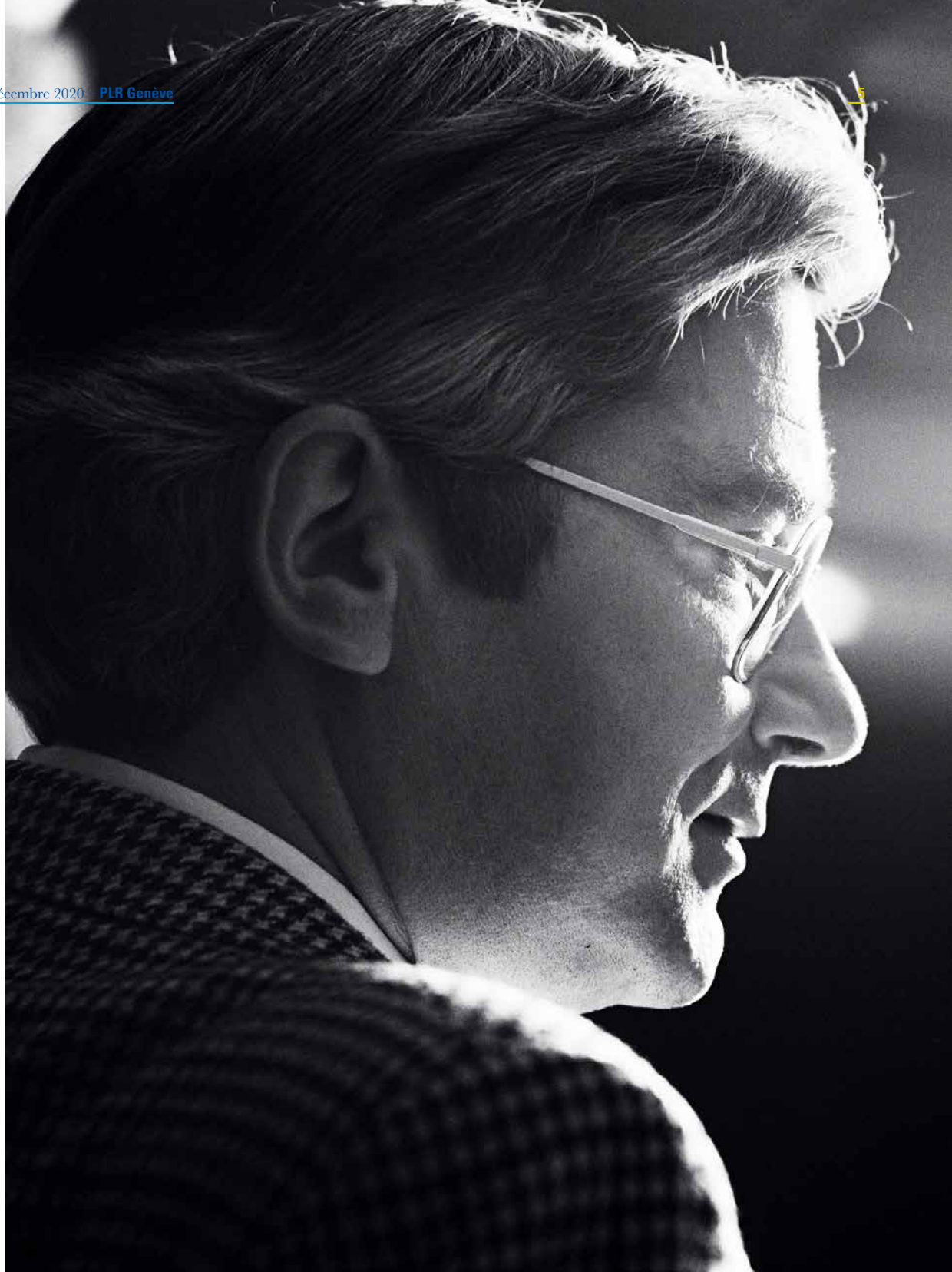
A ce bilan s'ajoute une autre ambition : celle de voir Genève rayonner. C'est l'un des rares élus qui se soit intéressé à la Genève internationale, influencé par une tradition familiale ou protestante. Quand on aime la politique, elle a ceci de merveilleux qu'elle opère partout des mêmes principes. D'un conseil communal à l'Assemblée des Nations-Unies, tout n'est, en réalité, que l'expression d'un rapport de forces. Et pour Guy-Olivier Segond, c'est aussi un rapport à l'Etat, qui n'est pas comme le rêve la gauche une fin en soi, mais comme l'imagine un radical : un moyen au service du progrès.

A ceux qui louent aujourd'hui son intelligence, il faut rappeler la tâche immense. Guy-Olivier Segond a travaillé, presque inconsidérément, durant toute sa vie politique. Les journées de quatorze heures étaient la règle et les week-ends réduits à peu de choses.

Quant aux voyages au long cours, son autre passion, ce fut le privilège des dernières magistratures.

En décembre 2001, il quitte la vie politique, après 22 ans de fonctions exécutives. Lors de sa réception de départ, amateur de cirque, il exprime un souhait : la présence d'un trapéziste sur une corde tendue.

A l'image de ce funambule, Guy-Olivier Segond était, en réalité, un artiste. Durant vingt-deux années, dans un numéro toujours parfaitement rodé, il nous a offert une magnifique prestation, où tout n'était que souplesse et équilibre, où chaque pas annonçait le suivant, où tous les vertiges étaient apprivoisés. En apparence, tout semblait facilité et légèreté, mais rien n'a été, jamais, improvisé. Sur sa corde raide, le funambule Segond n'a pas pris le moindre risque qui n'ait été finement calculé et même ses grands écarts – ou ce qui en tenait lieu –



BGE, Centre d'iconographie genevoise

étaient minutieusement préparés, pour mieux cascader entre rêve et réalité. Mais qu'on ne s'y trompe pas : aussi éblouissant qu'il ait été son numéro, il laisse derrière lui un bilan politique vaste et cohérent. Aujourd'hui encore, c'est l'ensemble d'un secteur qui porte sa patte.

Même ses échecs – constituer un réseau hospitalo-universitaire lémanique ou imaginer

une exposition nationale consacrée au cerveau – sont à relativiser. Comme le disait Victor Hugo en parlant de l'obscurité : « Vous voyez l'ombre et moi je contemple les astres. Chacun a sa façon de voir la nuit. ». Comme tous les visionnaires, Guy-Olivier Segond a simplement eu raison trop tôt. A moins que ce ne fut là l'ultime voltige d'un funambule qui simule le faux-pas, pour

rappeler au spectateur combien la prouesse est délicate.

Une seule formule vient aujourd'hui à l'esprit : Salut l'artiste ! Et merci pour tout : le spectacle était éblouissant. Ce n'est pas de sitôt qu'on reverra pareille tournée.

Gilles Rufenacht: une candidature audacieuse pour rassembler et gagner !

LE 15 DÉCEMBRE, LES DÉLÉGUÉS DU PLR DÉSIGNERONT LE CANDIDAT DE NOTRE PARTI POUR L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ÉTAT. GILLES RUFENACHT, MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR DU PLR GENÈVE ET DIRECTEUR DE HIRSLANDEN CLINIQUE DES GRANGETTES ET CLINIQUE LA COLLINE, PRÉSENTE SA CANDIDATURE.

Par Gilles Rufenacht



Ma volonté d'être Conseiller d'Etat sous l'étendard PLR se veut avant tout comme un signal fort et positif, un nouvel élan en faveur de notre parti. Je tiens aujourd'hui à mettre mes compétences au service de l'intérêt général, dans un contexte de crise économico-sanitaire sans précédent au XXI^e siècle.

Rassemblons-nous autour d'une candidature pleine d'audace, collée à la réalité du terrain, dans un état d'esprit de conquête, non clivant et fédérateur.

DU SANG-FROID ET DE LA DÉTERMINATION

La crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons aujourd'hui, l'inquiétude de nos concitoyens au sujet de leur avenir professionnel et personnel imposent que le candidat qui s'engage dans la bataille doit avoir une expérience avérée de ce type de situation exceptionnelle. Il devra en effet faire preuve de sang-froid, courage et détermination. Au cœur de la première vague épidémique, j'ai présidé à la fois l'association des cliniques privées de Genève et la CCIG ; ces deux casquettes m'ont permis de gérer la crise sur deux volets essentiels : la santé et l'économie. Ces deux secteurs s'opposent aujourd'hui, ils se défient. L'un, la santé, met à rude épreuve l'autre, l'économie. Le Conseil d'Etat prend des positions alarmistes et autoritaires, qui mettent nos PME fortement sous pression. Par conséquent, j'ai la conviction d'être l'homme de la situation, capable de soutenir notre économie par un programme fort, tout en maîtrisant les sujets souvent complexes liés à notre système de santé.

UNE FORCE DE FRAPPE ÉLECTORALE

Connu pour être une personne ouverte et franche, j'aime consulter, écouter, puis décider. Je me suis toujours investi pour la cause publique à travers mes différents mandats. J'entretiens depuis longtemps d'excellents contacts avec les élus et les partis politiques, particulièrement avec le PLR, le PDC et les Verts-Libéraux. Homme proche du terrain, conscient des problématiques rencontrées par les entreprises et leurs salariés, j'apporterai mes connaissances au parti et à nos concitoyens dans le cadre de cette campagne qui se voudra combative. Ma candidature a la capacité de rassembler au centre et à droite. Mon large et solide réseau représente aussi une force de frappe électorale certaine, dans le domaine de la santé publique et privée, de l'économie, ainsi que dans le milieu de l'hôtellerie et de la restauration, dont je suis issu.

Mon large et solide réseau représente aussi une force de frappe électorale certaine, dans le domaine de la santé publique et privée, de l'économie, ainsi que dans le milieu de l'hôtellerie et de la restauration, dont je suis issu.

UNE POLITIQUE DE RELANCE ET DE RÉFORMES

L'inertie observée ces dernières années en raison des blocages institutionnels réclame de l'action et un nouveau projet politique bénéfique à nos concitoyens et nos PME. Plusieurs axes animeront mon action au gouvernement.

Plus concrètement, je propose de :

- ▶ **Relancer l'économie et l'emploi** par une politique audacieuse et stimulante :
Horaires élargis pour le commerce de détail – Soutien au tourisme – Faciliter et encourager l'installation des entreprises sur notre canton particulièrement dans les domaines de la santé et du développement durable via la CCIG – Faciliter la création de start-up par un soutien franc à la Fongit.
- ▶ **Moderniser l'Etat !**
Face au défi de la maîtrise des dépenses publiques et à notre fort taux d'endettement, une réforme en profondeur de l'administration de l'Etat est indispensable. Cela veut dire plus d'efficience, une politique active de numérisation/digitalisation des services, offrant des réponses rapides à nos PME, notamment pour toutes les demandes d'autorisation administrative ou de permis. L'Etat doit être modernisé et ne plus créer de postes supplémentaires décorrélés des besoins essentiels de la population. Mutualisation des services entre départements, optimisation des ressources, guichet unique.
- ▶ **Protéger nos concitoyens** en développant un système de santé coopératif, orienté sur la qualité et la maîtrise des coûts. Développement des coopérations public-privé et des réseaux de soins répondant aux besoins de la population.
- ▶ **Développer une politique environnementale forte**, rassembleuse et participative. Politique fiscale incitative, soutien à la production et à la consommation locale, politique harmonieuse des mobilités et non d'une mobilité.
- ▶ **Garantir la sécurité** à tous nos concitoyens. Améliorer la présence de notre police sur l'ensemble de notre territoire. Ce projet doit bien évidemment convaincre et rassembler l'ensemble des élus PLR et être mis en œuvre dans un esprit de collégialité avec les autres membres du Conseil d'Etat.

Je vous invite à faire confiance à une personnalité qui a démontré son savoir-faire au niveau professionnel et associatif, tout en étant affranchie des luttes partisans.

Rassembler le PLR pour gagner !

Cyril Aellen : un engagement durable au service du canton

CYRIL AELLEN S'EST ÉGALEMENT MIS À DISPOSITION DU PLR POUR PORTER SES COULEURS LORS DE L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL D'ÉTAT. ACTIF DEPUIS DES NOMBREUSES ANNÉES EN POLITIQUE, IL A ASSUMÉ DE NOMBREUX RÔLES AU SEIN DE NOTRE PARTI ET EST ACTUELLEMENT DÉPUTÉ. CET AVOCAT PRÉSENTE LES RAISONS DE SA CANDIDATURE.

Par Cyril Aellen



Dans mes différents engagements, j'ai démontré que j'étais attaché à un Etat qui fonctionne et qui se met au service de la population.

Dans un contexte politique agité, certains voient dans cette élection partielle l'opportunité d'un changement de cap alors que d'autres pensent que la remise en cause d'événements récents constitue une priorité pour les Genevoises et les Genevois.

Je suis convaincu pour ma part, qu'en cette période particulière, notre parti a une autre voix à faire entendre, une autre politique à mettre en œuvre. En présence de trois courants distincts, il n'existe pas de réelle majorité politique dans notre canton et cette situation perdurera au moins jusqu'en juin 2023, date à laquelle les Genevoises et les Genevois renouvelleront leur Grand Conseil. Dans l'intervalle, il apparaît essentiel que les autorités de notre canton retrouvent la sérénité nécessaire pour affronter, avec succès, la profonde crise que nous traversons. Dans ces circonstances, le rôle du PLR est essentiel : il a la capacité de rassembler au-delà des clivages traditionnels.

Vous l'aurez compris, c'est dans cet esprit, avec la détermination, la capacité de travail et l'énergie que vous me connaissez que je souhaite porter haut les couleurs du PLR lors de l'élection complémentaire du mois de mars prochain.

DE L'EXPÉRIENCE POLITIQUE

Mon engagement politique vous est connu. J'ai gardé ma sensibilité communale de mes années au Conseil municipal de Bernex. Je connais les attentes des membres de notre parti pour avoir exercé de multiples responsabilités en son sein, depuis plus de vingt ans. J'ai toujours montré un engagement politique clair et énergique, notamment comme député et chef de groupe au Grand Conseil.

J'ai su me faire apprécier de mes collègues PLR, me faire respecter de nos alliés et être craint de nos adversaires. Mais, à l'égard de toutes et tous, le plus important à mes yeux, j'ai été en tout temps un interlocuteur fiable et capable de trouver des solutions dans le seul but de servir les intérêts des habitants du canton.

Ma bonne connaissance du milieu politique me permettra sans doute de mettre immédiatement à profit mon expérience au service du gouvernement genevois. Sans prétendre en modifier la ligne politique de fond en comble, je suis susceptible d'apporter un éclairage utile au collège gouvernemental.

La collégialité du gouvernement est essentielle. L'heure n'est ni à la mésentente ni au bouleversement. Sans confiance du parlement et sans adhésion de la population, il sera impossible de vaincre la crise sociale et économique que nous traversons actuellement.

UNE RÉACTION RAPIDE À LA CRISE

Les patrons de PME ne se battent pas que pour la seule survie de leurs commerces, ils s'engagent surtout pour préserver les emplois. Les aides publiques sont indispensables pour aider les entreprises que les mesures étatiques affectent. La fermeture des bars et des restaurants, par exemple, contribue assurément à diminuer la circulation du virus. Mais ce faisant, l'Etat impose aux établissements publics un rôle qui va bien au-delà de leur propre responsabilité dans cette circulation.

Tous les commerces ont vocation à rouvrir rapidement. L'Etat, les commerçants et toute la population doivent être mis à contribution pour que cela soit possible à bref délai. Une fermeture durable de

Il apparaît essentiel que les autorités de notre canton retrouvent la sérénité nécessaire pour affronter, avec succès, la profonde crise que nous traversons.

nos commerces ne saurait être une solution. Mais l'ouverture de nos commerces ne saurait avoir de sens si cela a pour effet la création d'une « troisième vague » plus grande que les précédentes, entraînant une surcharge de notre système de santé.

Cette crise aura également des conséquences économiques plus durables et sans lien direct avec les restrictions étatiques imposées ces derniers mois. Genève doit se réinventer et le Conseil d'Etat a un rôle important à jouer. Les employés des secteurs économiques touchés doivent pouvoir être réorientés vers des activités en manque de main d'œuvre. De nouvelles formations doivent être mises en place. L'Etat doit permettre et encourager une mutation de notre économie locale. La transition écologique doit aller de pair avec une transition économique.

D'une façon plus générale, l'heure est aussi à la prise en compte des souffrances de la population. Les mesures barrières malmènent également la cohésion sociale de notre canton. Genève se caractérise autant par sa prospérité économique que par sa capacité à faire cohabiter harmonieusement une population très diverse. Combien d'associations culturelles, sociales, sportives ou estudiantines, indispensables à cette cohésion, ne survivront pas à la crise ? L'argent public n'aura aucun effet sur la disparition annoncée de beaucoup d'entre elles. La gestion de la crise doit impérativement tenir compte de cet aspect.

Dans mes différents engagements, j'ai démontré que j'étais attaché à un Etat qui fonctionne et qui se met au service de la population. Si l'octroi de moyens supplémentaires s'avère parfois nécessaire, l'Etat de Genève a l'obligation de se montrer plus agile. La crise que nous traversons a démontré que cela était nécessaire et possible. Je suis convaincu que la fonction publique souhaite ces réformes autant qu'elle les craint. L'immense majorité des fonctionnaires aiment leur métier et pâtissent des dysfonctionnements actuels.

J'aime la Suisse, j'aime Genève et je souhaite poursuivre mon engagement en faveur des habitants de notre canton. Je vous remercie donc par avance de votre soutien. Il m'est indispensable et précieux.

DOSSIER

Covid-19: les députés PLR agissent !

La pandémie de Covid-19 a causé une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent. Les gouvernements étaient en première ligne pour prendre les mesures d'urgence qui s'imposaient afin de préserver au maximum la société. Cette tâche n'était pas facile et nous pouvons d'une manière générale être reconnaissants de la gestion de la crise qui a été faite tant au niveau fédéral que cantonal.

Le temps de l'action parlementaire est maintenant venu. En effet, des choix politiques sont nécessaires pour établir les priorités de l'Etat et définir les mesures qui doivent être prises afin de permettre à la société de se relever. Dans ce cadre, les députés PLR ne sont pas restés inactifs.

Lors de la session d'octobre, une motion demandant d'améliorer la sécurité des masques disponibles sur le marché genevois a été déposée par Pierre Conne et acceptée en urgence par le Grand Conseil (voir

l'article p. 12). Suite au semi-confinement décidé le 1^{er} novembre par le Conseil d'Etat, Vincent Subilia a déposé une motion demandant en urgence la réouverture immédiate des commerces et services à la personne, à la condition du respect d'un plan de protection, afin de soulager le tissu économique. Cette demande a également été portée par les représentants PLR à la commission législative, Céline Zuber-Roy et Edouard Cuendet, qui a abouti le 13 novembre à une prise de position officielle de cette commission demandant la réouverture dans les plus brefs délais. Cet appel a été partiellement entendu par le Conseil d'Etat qui a décidé, le 18 novembre, de rouvrir les services à la personne.

En vue de la session de novembre, le groupe des députés a déposé trois objets en lien avec la pandémie. Le premier est une résolution portée par Jacques Béné

et qui demande de prendre des mesures plus ciblées pour faire face à la Covid-19 (voir l'article p. 14). Il s'agit de prendre en charge les personnes à risque en amont et de définir les comportements individuels qui sont des situations à risque facilitant la transmission du virus. Le PLR réclame par ailleurs plus de coordination intercantonale, plus de transparence et aussi plus de collaboration institutionnelle entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

Une motion signée par Pierre Nicollier a par ailleurs été déposée (voir l'article p. 16). Elle propose une première piste structurelle pour résoudre la crise économique: il s'agit, sur une base volontaire, de faciliter la transition vers les métiers de la santé et de soins à la personne. Certains secteurs comme l'hôtellerie ou la restauration ne pourront malheureusement maintenir tous les emplois pour les prochaines années. Mais ces employés possèdent

de riches compétences, qui peuvent leur permettre d'effectuer une transition vers un secteur demandeur comme celui de la santé, qui est obligé de compenser la pénurie de personnel par des recrutements à l'étranger. Autant donc ne pas laisser les travailleurs genevois sur le carreau !

Finalement, Natacha Buffet-Desfayes a proposé une motion demandant une campagne promotionnelle pour les commerçants locaux et les restaurateurs (voir l'article p. 18). Il s'agit de faire redécouvrir aux Genevois le tissu local qui contribue à animer la cité et la place économique. Pour illustrer les difficultés rencontrées par les restaurateurs genevois, le *Nouveau Genevois* est allé à la rencontre de Helena Rigotti, vice-présidente du Groupement Professionnel des Restaurateurs et Hôtelières et députée PLR (voir l'entretien p. 20).

Covid-19, comment ça marche ?

LE PLR A DÉPOSÉ EN URGENCE LORS DE LA SESSION D'OCTOBRE DU GRAND CONSEIL UNE RÉSOLUTION POUR AMÉLIORER LA FIABILITÉ DES MASQUES VENDUS À GENÈVE. PIERRE CONNE, AUTEUR DE CE TEXTE QUI A ÉTÉ ADOPTÉ SUR LE SIÈGE, NOUS RAPPELLE LES RAISONS DE LA PROPAGATION DE LA COVID-19 ET LES MOYENS À NOTRE DISPOSITION POUR LA RÉDUIRE.



Par Pierre Conne

Le 30 octobre 2020, en réponse à la flambée actuelle de la Covid-19, le Grand Conseil a adopté la résolution 934 déposée en urgence par le PLR intitulée « Pour la vente de masques sûrs ».

Précisément, cette résolution demande au Conseil d'État :

- › de prendre les mesures nécessaires pour que les masques de protection vendus sur le territoire de la République et canton de Genève soient fiables ;
- › d'informer la population sur les critères d'identification des masques de protection retenus pour leur fiabilité ;
- › de renforcer les actions d'informations sur l'utilisation correcte des masques, sur l'hygiène des mains et les autres mesures barrières préconisées par l'OFSP.

En déposant ce texte, le PLR voulait que notre Conseil d'Etat recentre ses actions, notamment pédagogiques, sur les mesures capables de prévenir la flambée actuelle de la pandémie et celles qui pourraient encore resurgir à l'avenir : le strict respect des gestes barrières.



Ce ne sont pas les réglementations qui vont faire reculer la pandémie, mais les comportements responsables de chacun.

PANDÉMIE: UN SYSTÈME DYNAMIQUE

Le battement d'ailes d'un papillon au Brésil peut-il provoquer une tornade au Texas? Cette métaphore du météorologue Edward Lorenz (1972) est reprise aujourd'hui pour tenter d'expliquer les mécanismes de la pandémie de Covid-19¹: « Une mutation d'un virus Sars-CoV est en train de produire un effet papillon, celui de la sensibilité aux conditions initiales de la théorie du chaos, où un événement a priori anodin, et surtout non détecté à son origine, produit par un processus d'enchaînement d'événements des effets chaotiques. »

La Covid-19 a provoqué une des pires crises que l'humanité a connues. La brutalité de l'épidémie et du confinement fragilise toutes nos sociétés, non seulement sur le plan sanitaire mais aussi sur les plans économiques et sociaux. Outre les conséquences immédiates de la fermeture de certains secteurs économiques, nous pourrions assister, à plus long terme, au ralentissement de l'économie, à des faillites et à l'accroissement du chômage. Les baisses de revenus deviendront elles-mêmes la cause d'une aggravation des états de santé de la population et d'une mortalité accrue. Le risque d'une paupérisation durable de la société doit impérativement être écarté.

La question n'est pas ici de savoir si le battement d'ailes d'un papillon au Brésil peut provoquer une tornade au Texas, mais si une poignée de main ou une embrassade peuvent conduire mon entreprise à la faillite et me mettre sur la paille. Et la réponse est oui.

LA CAUSE DU DÉSASTRE

Nous connaissons la cause du désastre mais avons de la peine à nous la représenter, à l'admettre et à la contrer. Ce sont les contacts entre nous, humains, qui font que ce virus passe d'une personne à une autre et que l'épidémie se propage. Le virus ne possède aucune capacité motrice intrinsèque, il est incapable de se mouvoir par lui-même !

Et ce virus n'existe que pendant la phase où il infecte une personne, envahit son organisme, infiltre ses cellules, y utilise les outils de synthèse pour se multiplier en milliards de copies avant de quitter les cellules qu'il a exploitées pour passer à un autre humain trop proche au mauvais moment et poursuivre ainsi inexorablement son aventure.

QUE FAIRE EN ATTENDANT QUE L'HUMANITÉ SOIT IMMUNISÉE, NATURELLEMENT OU PAR VACCINATION ?

Imaginons un instant l'humanité tout entière confinée, 100 % des humains isolés les uns des autres pendant 14 jours : fini la Covid-19. Plus un humain n'est infecté ni infectant. Ceux qui devaient mourir sont morts, emportant les virus avec eux. Ceux qui devaient guérir – l'immense majorité – sont guéris et leur immunité a vaincu les virus. Ce virus a disparu de ses hôtes humains.

Ce modèle d'éradication du virus est purement théorique. Non seulement il est irréalisable, mais en admettant qu'il le soit, il aurait les effets économiques et sociaux dévastateurs décrits ci-dessus qu'il faut absolument éviter. Il permet toutefois de comprendre ce qui justifie de placer chaque individu à l'intérieur d'une bulle la plus étanche possible, « quasi imperméable », lui permettant de réaliser ses activités essentielles en évitant de transmettre le virus à autrui ou de le recevoir : les gestes barrières.

ET MAINTENANT ?

Si nous ne pouvons pas agir sur les conditions initiales de l'émergence de l'épidémie, nous pouvons et devons agir sur la transmission du virus. Ce ne sont pas les réglementations qui vont faire reculer la pandémie, mais les comportements responsables de chacun.

Le Dr Hans Kluge, directeur de l'OMS Europe, l'a rappelé récemment et voici ses recommandations communiquées le 15 octobre 2020 dans le bulletin ONU info² :

- ▶ Le confinement adopté au printemps dans plusieurs pays d'Europe a conduit à un arrêt de toutes les activités. C'était, rappelle l'OMS, « l'option par défaut parce que nous avons été pris au dépourvu ».
- ▶ Aujourd'hui il s'agit de prendre des « mesures proportionnées, ciblées et limitées dans le temps ». Les risques d'un confinement total sont en effet énormes pour la santé mentale, la stigmatisation, les violences domestiques, l'économie, etc.
- ▶ Des mesures simples comme le port du masque peuvent prévenir cette flambée. Actuellement, le taux de port du masque est en moyenne de 60 % en Europe, il faudrait qu'il soit de 95 %. L'OMS préconise également « un contrôle strict des rassemblements sociaux, que ce soit dans les espaces publics ou privés ».

Nous avons donc les moyens de ralentir cette épidémie, sans pour autant anéantir notre économie. Pour cela, nous devons tous collectivement respecter les gestes barrières. Afin d'y parvenir, le gouvernement doit nous aider en s'assurant que le matériel fournit pour cela est de bonne qualité.

¹ Mary Vakaridis, « Coronavirus : l'effet papillon », 12 mars 2020, Bilan, ainsi que Jérôme Gleizes, 22 juillet 2020, Politis.

² <https://news.un.org/fr/story/2020/10/1079932>

Des mesures efficaces pour lutter contre l'épidémie : transparence et communication essentielles !

FACE AUX VAGUES SUCCESSIVES DE LA PANDÉMIE, IL EST INDISPENSABLE D'ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION GLOBAL ET DE LE COMMUNIQUER CLAIREMENT POUR PERMETTRE L'ADHÉSION DE LA POPULATION. JACQUES BÉNÉ, DÉPUTÉ, PRÉSENTE UNE RÉSOLUTION ALLANT DANS CE SENS, DÉPOSÉE PAR LE GROUPE PLR.



Par Jacques Béné



Il n'y a de contraintes acceptées que celles qui sont acceptables!

DES INCERTITUDES ET DE L'INCOMPRÉHENSION

Face à l'inconnu, il faut rester humble et ne pas paniquer ! Personne n'a toutes les données en main pour combattre ce virus et sa propagation, mais la communication est la base d'une large acceptation des mesures prises par le gouvernement. Il n'y a de contraintes acceptées que celles qui sont acceptables ! Si l'être humain est constamment à la recherche de certitudes, la situation actuelle est pour le moins déroutante et peut avoir des conséquences sociales et psychologiques plus graves encore que l'impact sanitaire ou économique seuls. La transparence et la communication doivent donc permettre de rétablir et maintenir la confiance de la population dans ses institutions politiques dont le rôle est de gérer au mieux cette situation de crise, et les prochaines.

J'ai croisé beaucoup de gens qui me demandaient ce qui allait se passer, quelles seraient les mesures, quand s'arrêteraient-elles et surtout qui décide et *comment*, sur quelles bases ? Je devais malheureusement leur dire que les députés n'avaient pas plus d'informations que celles données par le Conseil d'Etat lors de ses interventions, reprises quasi immédiatement par la presse et les réseaux sociaux pour les transformer et les interpréter. Eh oui, situation de crise donc communication de crise. On ne peut pas blâmer le Conseil d'Etat qui fait de son mieux, mais cela n'est pas suffisant. La collaboration avec le Parlement doit être plus active – et ne pas se borner à des validations a posteriori des décisions prises – afin de transmettre un message clair et être capable d'expliquer le bien-fondé des décisions d'arrêts ou de poursuite de certaines activités économiques, la privation de liberté individuelle, etc.

On sait que le traçage n'a pas bien fonctionné pour la deuxième vague, qu'une partie des ressources humaines mises à disposition ont été mal utilisées, ou utilisées pour des tâches administratives qui n'apportaient aucune plus-value à la traçabilité, comme la récolte de données à double, l'envoi de décisions tardives et inutiles, voire contreproductives. Bref il aurait fallu, pour cela comme pour d'autres mesures, tirer les conséquences de la première vague. Mais à cette fin il est essentiel de s'entourer des compétences spécifiques dans tous les domaines concernés et créer un état-major dédié à la gestion de la crise avec des professionnels et des experts capables d'aider à la décision politique : cadres de l'Etat, des HUG et des cliniques privées, médecins spécialisés mais aussi sociologues, économistes, spécialistes du comportement. La pesée des intérêts doit aboutir à une décision qui ne doit pas être qu'une réponse sanitaire mais aussi économique et sociale. C'est là l'essentiel.

DES MESURES PLUS CIBLÉES

Il faut définir le profil des personnes plus directement touchées s'agissant des cas d'hospitalisation et de décès, et réfléchir à une prise en charge en amont des populations concernées permettant d'éviter la propagation du virus dans ces groupes cibles. Tout comme il faut établir un tableau des comportements individuels et des vecteurs qui participent à la propagation du virus pour y apporter des réponses constructives, ciblées et communiquées distinctement.

Il faut anticiper la prolongation de la situation actuelle et réfléchir à un plan d'action dans la durée, échafaudé sur la base de données indiscutables et vérifiables permettant la mise en place d'un processus d'arrêt et de reprise de certaines activités de manière ciblée et raisonnée. Quand on ferme un commerce, on doit savoir pourquoi mais aussi quand et comment on le laisse reprendre ses activités, au moment même déjà de sa fermeture. Les activités économiques ont besoin de prévisibilité pour se déployer et on ne peut pas dire à un restaurateur le vendredi à 18h qu'il peut rouvrir son établissement le samedi matin à 8h, cela n'a aucun sens. Il faut également une collaboration intercantonale efficace pour la coordination des différentes mesures, à défaut celles-ci ne sont pas comprises et encore moins respectées par la population, à raison.

Il faut enfin marteler que la responsabilité individuelle permettra de vaincre ce virus. Si c'est le rôle de l'Etat de tester, de tracer, d'isoler, de soigner, il doit aussi communiquer beaucoup plus et rappeler à ceux qui croient encore trop souvent que le masque, dorénavant, les protège suffisamment, que non *le port du masque seul ne suffit pas pour être protégé. Le lavage des mains régulier reste capital et le respect d'une distance d'1m50 entre les personnes est indispensable.*

C'est pour toutes ces raisons que le groupe PLR au Grand Conseil a déposé la résolution R 939 demandant la mise en place de mesures efficaces contre l'épidémie afin d'éviter de nouvelles vagues ravageuses pour la population dont la qualité de vie dépend directement des activités économiques que nous nous devons de préserver.

Prenons soin de nous et de notre cadre de vie, tous ensemble soyons responsables !

Il faut anticiper la prolongation de la situation actuelle et réfléchir à un plan d'action dans la durée, échafaudé sur la base de données indiscutables et vérifiables permettant la mise en place d'un processus d'arrêt et de reprise de certaines activités de manière ciblée et raisonnée.

Facilitons les transitions professionnelles vers les métiers de la santé

LA PANDÉMIE VA ENTRAÎNER DES CHANGEMENTS DURABLES DANS NOTRE SOCIÉTÉ, NOTAMMENT DANS LES SECTEURS LIÉS AU TOURISME. PIERRE NICOLLIER, DÉPUTÉ, PRÉSENTE UNE MOTION PLR QUI INVITE L'ÉTAT À METTRE EN PLACE DES FORMATIONS EN EMPLOI PERMETTANT DES RECONVERSIONS DES EMPLOYÉS DE CES SECTEURS VERS LES MÉTIERS DE LA SANTÉ.

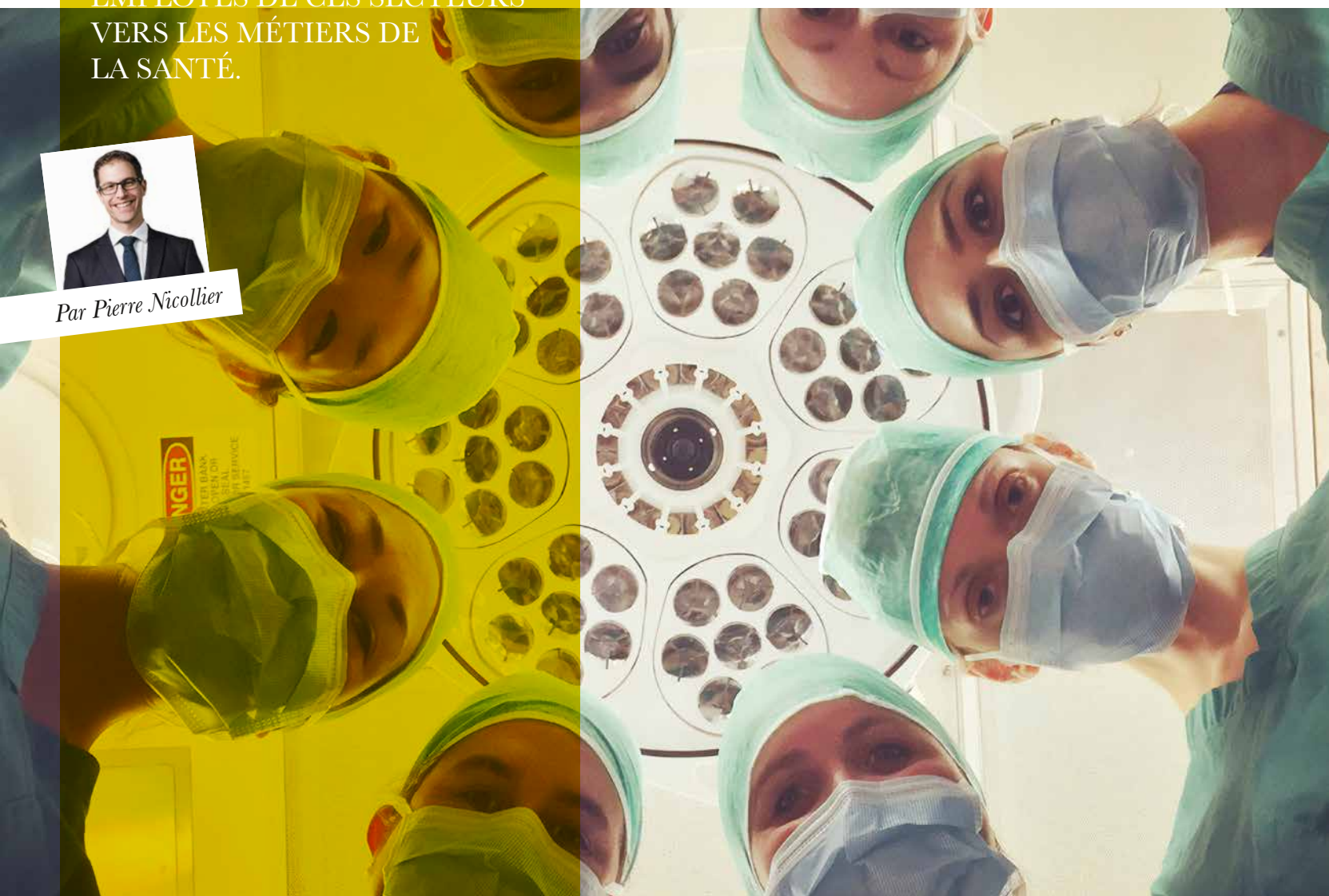
DES SECTEURS DURABLEMENT IMPACTÉS

La crise sanitaire que le monde traverse depuis début 2020 se double malheureusement d'une crise économique importante. Le chômage a ainsi augmenté à Genève de 37 % en septembre et en octobre 2020 par rapport à la même période en 2019 (source : OCSTAT).

Alors que la plupart des secteurs économiques vont pouvoir rebondir rapidement une fois les difficultés sanitaires passées, certains seront durablement touchés. Le secteur aérien par exemple, montre des revenus en baisse de 73 % pour le mois de septembre (source : IATA) et des prévisions annoncent que la croissance de 2019 ne sera retrouvée que dans 10 ans au plus tôt (source : Archery Consulting).



Par Pierre Nicollier



Ces chiffres s'expliquent par les restrictions actuelles, mais également par une accélération de la numérisation des rapports professionnels.

Les entreprises ont fait le pas du télétravail. De nombreux séminaires et congrès sont passés avec succès au format virtuel. Les vidéoconférences se multiplient, même entre Genève et Lausanne. Ces nouvelles habitudes tendront à se perpétuer. De ces indicateurs liés aux transports, nous pouvons ainsi conclure des changements structurels également dans les métiers liés comme la restauration, l'hôtellerie ou le tourisme.

Alors que la réduction des horaires de travail (chômage partiel) est un outil extrêmement performant pour permettre de passer des crises sur une temporalité limitée en préservant l'emploi ainsi que tout le savoir-faire qui en dépend, nous pouvons craindre qu'une partie de la force de travail présente dans les domaines mentionnés ci-dessus ne voie son activité durablement réduite.

UN MANQUE CHRONIQUE DE PERSONNEL MÉDICAL

Nous pouvons en parallèle observer, depuis 10 ans, un manque de ressources dans le domaine de la santé. Celui-ci nous a amené à devoir importer du personnel qualifié, n'étant pas en mesure de subvenir à nos propres besoins. Ainsi 39,5 % du personnel des HUG réside hors de Suisse, certains membres ayant bien entendu été formés localement (*source: Comptes GE 2019*). La dernière évaluation des besoins futurs de l'OBSAN nous indiquait que le pays créera plus de 65 000 postes à plein temps supplémentaires dans les métiers de la santé et des soins à la personne d'ici 2030 (*source: OBSAN, 2016*).

La Confédération annonçait d'ailleurs 11 000 postes vacants au printemps 2020 (*source: ATS, 10.06.2020*).

La crise actuelle est une opportunité pour pourvoir ces futurs emplois ! Les formations permettant des transitions professionnelles existent. Elles ne prennent malheureusement pas toujours en compte le savoir-faire transversal acquis dans des expériences passées et ne permettent que rarement des certifications en emploi. Cela signifie qu'un individu qui doit supporter des charges de famille par exemple ne sera pas en mesure d'effectuer une transition. En développant et en déployant des programmes de formation certificatifs et en

emploi, nous pourrions faciliter une reconversion pour une force de travail qui va faire face à une baisse d'activité.

Dans *Le Temps* du 16 mars 2020, Philippe Thurner, Président de l'Association romande des hôteliers, mentionnait qu'« il faut impérativement que le chemin à parcourir entre l'entreprise et le chômage soit le plus rapide possible. Nous demandons que des gens soient formés pour répondre aux besoins des services de l'emploi ». Il ajoute que « l'on pourrait imaginer que certains métiers hôteliers viennent en renfort du monde hospitalier ». Cette remarque était faite dans une période de crise, mais elle pourrait tout à fait être à propos sur le plus long terme.

Nous avons une opportunité d'améliorer structurellement la situation de milliers de travailleurs genevois en facilitant leur transition vers un domaine d'avenir. C'est pour cette raison que la députation PLR au Grand Conseil a déposé le 10 novembre une motion (M 2713) demandant au Conseil d'État de mettre en place et de faciliter de tels plans de transition.

En développant et en déployant des programmes de formation certificatifs et en emploi, nous pourrions faciliter une reconversion pour une force de travail qui va faire face à une baisse d'activité.

Le PLR, fier des PME, des artisans et des commerçants genevois !

POST TENEBRAX LUX! DANS CETTE PÉRIODE SI SOMBRE QUE NOUS TRAVERSONS, NOUS NOUS DEVONS DE PRÉPARER LE RETOUR À LA LUMIÈRE. DANS CETTE PERSPECTIVE, LE PLR A DÉPOSÉ UNE MOTION DEMANDANT QUE L'ÉTAT METTE EN PLACE UNE CAMPAGNE DE PROMOTION DES COMMERÇANTS, DES ARTISANS ET DES RESTAURATEURS GENEVOIS. NATACHA BUFFET-DESFAYES, DÉPUTÉE, PRÉSENTE CETTE PROPOSITION.



Par Natacha Buffet-Desfayes

NOTRE ÉCONOMIE TOUCHÉE EN PLEINE CŒUR

La crise économique, sociale et sanitaire dans laquelle Genève, comme le reste de la Suisse et du monde, se trouve depuis mars dernier, laissera des traces indélébiles sur l'ensemble de la société. Économiquement, elle aura sans le moindre doute possible un impact très négatif sur les grandes entreprises et celles de taille moyenne. Mais elle aura un impact encore plus négatif sur les plus petites entreprises qui, de par leur taille, disposent de moyens financiers et humains limités pour amortir la crise qui s'écrase violemment sur elles.

Par deux fois cette année, ces PME, qui constituent, rappelons-le, 80 % des entreprises du canton, ont été,

dans leur très large majorité, soit entravées, soit stoppées en plein vol dans l'exercice de leurs activités. Si l'atteinte grave à la liberté économique peut se comprendre au niveau sanitaire, elle n'est pas supportable au niveau financier et, par ricochet, au niveau humain.

En effet, il est malheureusement certain que ces entreprises auront besoin de mois, voire d'années entières – quand elles pourront survivre ! – pour reprendre pied financièrement. Les dégâts engendrés seront énormes, pour les individus et pour la société.

Si l'on considère, à très juste titre, que les PME font la force et le sel d'une région, leurs difficultés économiques actuelles et futures ne peut laisser personne indifférent. Personne, et surtout pas notre

parti qui, riche de la variété professionnelle et sociale de ses membres, a été le premier à demander la réouverture des commerces, abruptement fermés en un triste jour de Toussaint. Comme s'il fallait s'y résoudre et y voir une triste et macabre prémonition...

UNE PROMPTE RÉOUVERTURE ET DE LA PROMOTION

Si l'on peut comprendre qu'il faut des concepts sanitaires très stricts pour juguler cette terrible pandémie, il est impossible d'accepter que l'on prive ceux qui souhaitent travailler du droit de le faire. Il est impossible d'accepter que de si nombreuses personnes risquent de perdre leur outil de travail, résultant souvent du projet d'une vie entière.

Si l'on considère, à très juste titre, que les PME font la force et le sel d'une région, leurs difficultés économiques actuelles et futures ne peut laisser personne indifférent.



Que dirons-nous, dans quelques mois, si nos commerçants, restaurateurs et artisans préférés disparaissent de nos vies, laissant derrière eux des places, des arcades et des vies vides ? Cela ne doit pas être, alors faisons en sorte que cela ne soit pas !

Parce que le PLR est là pour les PME, les artisans, les commerçants, les restaurateurs, et qu'il veut d'une Genève pleine de vitalité, il a déposé un texte auprès du Grand Conseil pour mettre sur le devant de la scène et aider tous les petits entrepreneurs – qui sont le cœur économique et social de notre cité – à se faire connaître,

à regagner et à fidéliser les consommateurs. A cette fin, il demande la mise en place d'une campagne à large échelle pour faire la promotion des commerçants, des artisans et des restaurateurs genevois.

Cette campagne, c'est celle qui se gagnera avec et pour les artisans, restaurateurs et commerçants du canton, main

dans la main avec les acteurs de l'agriculture et les faïtières économiques. Soyons, toujours, fiers de nos PME et faisons tout pour les soutenir avec fierté et conviction !

Cette campagne, c'est celle qui se gagnera avec et pour les artisans, restaurateurs et commerçants du canton, main dans la main avec les acteurs de l'agriculture et les faïtières économiques.

L'interview: la parole aux entrepreneurs et indépendants

POUR MIEUX COMPRENDRE L'AMPLEUR QU'ONT LES MESURES SUR LA VIE DES INDÉPENDANTS ET DES PME ET LEUR SENTIMENT SUR LA CRISE ACTUELLE, NOUS AVONS ÉTÉ À LA RENCONTRE D'HELENA RIGOTTI, VICE-PRÉSIDENTE DU GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES RESTAURATEURS ET HÔTELIERS ET DÉPUTÉE PLR. NOUS LA REMERCIONS D'AVOIR BIEN VOULU RÉPONDRE À NOS QUESTIONS POUR RENDRE COMPTE DE L'IMPACT RÉEL DE LA DEUXIÈME VAGUE SUR LES COMMERÇANTS ET CAFETIERS-RESTAURATEURS.





Le dialogue avec l'Etat est productif et nous nous sentons soutenus. Malgré tout, la demande principale de certains secteurs économiques est la réouverture au plus vite de leur commerce.

NG: QUELLE EST LA SITUATION DES CAFETIERS-RESTAURATEURS-HÔTELIERS À L'HEURE ACTUELLE?

HR: Ils ont dû fermer... une deuxième fois! Fermeture ordonnée par l'Etat dont ils ne peuvent pas se soustraire, mais qui impacte leur survie tout en les coupant de tout revenu pour s'acquitter des charges fixes d'exploitation.

NG: ON A ENTENDU LE TÉMOIGNAGE POIGNANT DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DES FAÏTIÈRES SUR LES PLATEAUX DE TÉLÉVISION: EST-CE QUE TOUS LES RESTAURATEURS SONT POUR LA RÉOUVERTURE?

HR: Certains ne sont pas forcément pour l'ouverture à l'heure actuelle car les messages angoissants, la crainte du virus, les quarantaines et le télétravail font que la fréquentation une semaine avant la fermeture était en baisse de 70 %. Ce n'est donc pas rentable. Et un restaurant ne s'ouvre et ne se ferme pas en un claquement de doigts. Bien sûr nous préférons travailler. Du reste, la plupart des associations économiques veulent une ouverture qui soit la plus rapide possible. Ce qui nous contrarie

c'est d'avoir eu l'impression d'avoir fait tout juste en mettant en place toute une série de mesures sanitaires coûteuses et restrictives, qui devaient nous permettre de ne pas refermer. Ce qui a été demandé par les autorités fut respecté. Mais l'Etat ne semble pas en avoir tenu compte.

NG: EST-CE QUE CERTAINS PATRONS DU MILIEU ENVISAGENT D'ORES ET DÉJÀ DE METTRE LA CLÉ SOUS LA PORTE?

HR: Oui absolument! Certains ont déjà mis la clé sous la porte, d'autres peut-être à la fin de l'année et bien d'autres patrons également ne se relèveront pas si une aide n'arrive pas très vite. Les caisses sont vides, les crédits-Covid épuisés. Il n'y a plus aucune réserve car, depuis le mois de mars, après avoir subi et suivi les mesures sanitaires de cette pandémie, les rentrées ont été très limitées alors même que les charges, elles, subsistent et sont difficiles à assumer.

NG: PENSEZ-VOUS QUE LE SECTEUR ARRIVERA À SUBSISTER ET À CONSERVER LA MAJORITÉ DES EMPLOIS SUITE À LA CRISE?

HR: Le secteur arrivera à subsister si les aides arrivent et pour ceux qui ont les reins solides et des réserves. Certains restaurateurs, bénéficiant d'une grande terrasse, ont bien travaillé cet été. Mais il est clair que tout dépend de quand nous pourrons ouvrir à nouveau et sous quelles conditions, mais je pense que des emplois vont être malheureusement supprimés.



NG : Y A-T-IL DE BONNES AVANCÉES DANS LES DISCUSSIONS AVEC L'ÉTAT ? EST-CE QUE LE DIALOGUE EST PRODUCTIF ?

HR : Oui, différents secteurs économiques ont été reçus par la Conseillère d'Etat en charge, Nathalie Fontanet, et il y a de bonnes avancées dans les discussions. La Conseillère d'Etat nous a écouté et a mis en place très rapidement une série de mesures d'aides. Nous avons déjà eu deux réunions, et une autre programmée pour la semaine prochaine. Le dialogue est productif et nous nous sentons soutenus. Malgré tout, la demande principale de certains secteurs économiques est la réouverture au plus vite de leur commerce.

NG : QUELLES SONT LES ATTENTES DE LA FAÏTIÈRE RESTAURATION-HÔTELLERIE ET DES COMMERÇANTS VIS-À-VIS DE L'ÉTAT ?

HR : Des aides rapides et facilitées : RHT et prise en charge des charges sociales des employés bénéficiant des RHT. Ainsi que les UAPG, pour les dirigeants d'entreprise en SA, Sarl et en nom individuel. La prise en charge des loyers. Mais surtout les laisser travailler !

NG : Y A-T-IL DES SOLUTIONS À LONG TERME QUI SONT ENVISAGÉES DU CÔTÉ DE L'ÉTAT ET RESPECTIVEMENT DES FAÏTIÈRES ? QUELLES SONT LES PISTES DE RELANCE ?

HR : Les solutions de l'Etat sont envisagées pour l'instant dans l'immédiateté pour venir rapidement en aide aux entreprises et ainsi préserver les emplois qui en découlent. Les faïtières sont aussi dans l'attente des mesures suite aux discussions avec l'Etat et accompagnent leurs membres.

NG : LA CRISE APPORTE SON LOT DE QUESTIONS PHILOSOPHIQUES SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT : PENSEZ-VOUS QU'IL Y AURA UN CHANGEMENT DE MENTALITÉ CHEZ LES ENTREPRENEURS ? EST-CE QUE CERTAINS VONT S'ACCOMMODER D'UN PLUS GRAND INTERVENTIONNISME ?

HR : Il n'est pas question de changements de mentalité de l'entrepreneur. Un entrepreneur sait qu'il prend des risques quand il crée une entreprise, c'est aussi cela l'esprit d'entreprendre. L'Etat doit être là pour favoriser de bonnes conditions-cadres et, en un mot, laisser entreprendre et ainsi favoriser la création d'emplois. Et non, je ne pense pas que l'on va accepter un plus grand interventionnisme. Ce n'est pas dans l'ADN d'un entrepreneur. Mais l'Etat doit aujourd'hui assumer les décisions qui sont les siennes ! Ce n'est pas un choix que de fermer ! C'est une obligation. Donc oui, l'entrepreneur n'a pas à assumer seul les conséquences dramatiques de cette crise.

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur **plr-ge.ch**.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... le PL 12790, déposé par le député Cyril Aellen. Ce projet de loi demande un crédit d'études pour des pistes cyclables en site propre et surélevées, par exemple en-dessus des voies de tram. Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de la LMCE votée par le peuple en 2016. Il s'agit de proposer une possibilité innovante pour garantir un trafic multimodal qui tienne compte des possibilités offertes par la voirie et dont les différentes composantes n'entrent pas en concurrence. Cela permet en outre de tenir compte des différents types de transports et des besoins de la population en examinant une proposition innovante, respectueuse de l'environnement et sécurisante, tout en désengorgeant le trafic là où c'est possible.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2654 « Pour une évaluation crédible des divers besoins de la population en matière de logement »

la motion demande la création d'un outil permettant de mesurer les besoins effectifs des différentes catégories de logements, à réexaminer la pertinence du taux de 20% de LUP dans le parc locatif et à encourager l'accès à la PPE.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 12793 « Pour que l'Etat reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'Etat soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'Etat et de régulariser une situation défailante dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'Etat et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'Etat au Conseil d'Etat. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'Etat selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficiente du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficience économique, sociale et financière. On entend par efficience la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'Etat soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 12660 « pour une détermination des ressources nécessaires aux évaluations et à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes »

En bref : ce projet vise à permettre à la Cour des comptes de formellement ne pas entrer en matière si elle estime que le coût de traitement d'un dossier est trop important par rapport au gain d'économie potentiel pour l'Etat. Il introduit en outre l'évaluation systématique des ressources nécessaires à la mise en place des recommandations de cette institution.

PL 12612 « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »

En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

PL 12594 « Pour une mise en place effective d'une cédule hypothécaire de registre »

En bref : ce projet de loi vise à supprimer le droit d'enregistrement sur le transfert de la cédule hypothécaire de registre et de réserver ce droit uniquement lors de la constitution de celle-ci.

PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'Etat qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'Etat prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'Etat et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand Etat » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

M 2403 « Rénovons l'administration ! (Vol. 1 - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance) »

En bref : à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »

En bref : dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »

En bref : à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.

SÉCURITÉ**M 2540 « pour un bilan de la loi sur la police (LPol) »**

En bref : suite à l'acceptation par le peuple de la loi sur la police en 2014, cette motion demande de faire un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE**PL 11716 « Ouverture du samedi »**

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

M 2713 « COVID-19, facilitons les transitions professionnelles vers les métiers de la santé »

En bref : la motion demande de mettre en place un plan de transition professionnelle pour les acteurs liés à la restauration, l'hôtellerie, au tourisme et au transport vers les métiers de la santé et des soins. Il s'agit de faciliter la transition professionnelle pour des secteurs en crise en mettant leurs compétences au service d'un autre secteur très demandeur et en pénurie de personnel qualifié et local.

M 2712 « Une campagne au printemps oui, mais pour les restaurateurs, les commerçants et les artisans ! »

En bref : la motion demande de mettre en place une campagne de promotion pour les commerçants, restaurateurs et artisans genevois. Il s'agit de remettre le tissu local au centre et de rétablir le lien entre la population et les commerçants locaux.

M 2703 « pour mettre fin à la distorsion de concurrence subie par les commerces genevois dans le respect des mesures sanitaires »

En bref : la motion demande la réouverture immédiate des commerces de ventes au détail et des marchés et la reprise des activités telles que coiffeurs, barbiers, tatoueurs et esthéticiens, moyennant un plan de protection adéquat.

M 2651 « Renforçons la lutte contre le travail au noir ! »

En bref : la motion demande d'examiner le dispositif de lutte contre le travail au noir, en le comparant aux dispositifs des autres cantons, à mener les modifications nécessaires pour renforcer la lutte contre le travail au noir et à mener une campagne de communication contre le travail au noir.

FISCALITÉ

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 12790 « Crédit d'études pour des voies vertes cyclables surélevées et en site propre ! »

En bref : ce projet de loi prévoit un crédit pour étudier la possibilité d'installer des voies vertes cyclables surélevées et en site propre sur certains axes. Il s'agit de décongestionner le trafic là où cela est possible, tout en garantissant un trafic multimodal, innovant, sécurisant et prenant en compte les possibilités d'utilisation de la voirie.

PL 12770 « Pour un Etat de Genève exemplaire en matière de mobilité ! »

En bref : ce projet de loi prévoit le remplacement progressif des places de stationnement pour véhicule individuel motorisé pour le personnel de l'Etat par des stationnements pour motocycles et vélos. Les stationnements pour le personnel de secours (pompiers, police et personnel médical) sont préservés. Le parc automobile de l'Etat serait en outre progressivement remplacé par des véhicules neutres en émission carbone.

PL 12018 « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

PL 12301 « Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé »

En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

PL 12300 « Evaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) »

En bref : aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

M 2656 « Pour faire face à une nouvelle poussée épidémique en associant tous les acteurs sanitaires du canton »

En bref : la motion demande la prise en considération des acteurs privés et publics dans la planification sanitaire destinée à faire face à toute poussée épidémique, à s'opposer à la stabilisation des 200 intérimaires prévues par les HUG. A la place de cette stabilisation, le texte demande l'engagement de jeunes soignants sortis des écoles genevoises ou romandes.

M 2642 « Pour une évaluation des limitations d'accès aux professions de l'Etat frappant les personnes diabétiques »

En bref : la motion demande à modifier la réglementation en vigueur empêchant les personnes diabétiques d'accéder à certaines fonctions de l'Etat. En lieu et place, un examen au cas par cas est réalisé par un médecin du travail.

M 2588 « Santé : pour une numérisation des communications »

En bref : cette motion demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

M 2472 « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient »

En bref : cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

M 2469 « Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies des lieux idéaux pour agir »

En bref : cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

R 939 « Pour des mesures efficaces dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans le canton de Genève, évitons les « shore break » et ne laissons pas l'économie et le parlement de côté ! »

En bref : la résolution demande de prendre des mesures plus ciblées en matière de santé publique. Il s'agit de prendre en charge les personnes à risque en amont et à définir les comportements individuels qui sont des situations à risque facilitant la transmission du virus. La résolution réclame par ailleurs plus de coordination intercantonale, plus de transparence et aussi plus de collaboration institutionnelle entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE**M 2598 « pour une valorisation de la filière agronomie de l'HEPIA »**

En bref : cette motion vise à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA (bachelor en agronomie), en renforçant l'axe d'enseignement lié à la production alimentaire, orienté sur les cultures fruitières, maraîchères et horticoles et de doter l'HEPIA d'infrastructures, en particulier de terrains, permettant un enseignement dynamique de la production agricole spéciale en site propre.

M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »

En bref : cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »

En bref : cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION**PL 12742 « URGENCE : une réponse rapide aux problèmes du SPAd »**

En bref : ce projet demande que, dans la situation où les services de l'Etat ne sont pas en mesure d'assurer la gestion financière et administrative des curatelles, ces mêmes services externalisent ces tâches à des fiduciaires privés.

M 2650 « Allégeons et facilitons durablement les démarches administratives qui pèsent sur les événements sportifs à Genève »

En bref : cette motion demande à limiter au maximum les contraintes administratives pesant sur les organisateurs de manifestations sportives imposées par le canton et les communes de sorte que les organisateurs se concentrent sur l'organisation des événements pour la population.

ÉCOLE ET FORMATION**PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »**

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 12614 : « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »

En bref : lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2672 « Pour le développement des « cliniques de recherche », un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2628 « Après la crise sanitaire, économique et sociale causée par le coronavirus, faisons tout pour maintenir et garantir les places d'apprentissages dual à Genève pour l'année scolaire 2020-21 ! »

En bref : la motion demande de soutenir les entreprises formatrices qui auraient besoin d'aides financières pour maintenir les places d'apprentissage et garantir les engagements prévus, ainsi qu'à alléger les entreprises des contraintes administratives liées à l'engagement d'apprentis.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.



Un budget de crise, mais un budget de responsabilité

LES PARTIS GOUVERNEMENTAUX SE SONT ACCORDÉS SUR UN BUDGET 2021. CE RÉSULTAT A NOTAMMENT ÉTÉ RENDU POSSIBLE GRÂCE À L'IMPORTANT TRAVAIL DE NATHALIE FONTANET, QUI TIENT FERMEMENT LA BARRE MALGRÉ LA TEMPÊTE. YVAN ZWEIFEL, CHEF DE GROUPE, EXPLIQUE LES RAISONS DE L'ACCEPTATION PAR LE PLR D'UN BUDGET PRÉSENTANT UN DÉFICIT DE 840 MILLIONS DE FRANCS.

Si les partis étatistes, majoritaires au Grand Conseil, et aveuglés par leurs œillères idéologiques, n'ouvrent pas les yeux et refusent l'évidence d'une réforme de fond, alors c'est par le biais d'initiatives populaires que le PLR et ses alliés devront aller chercher le soutien populaire pour en finir avec l'Etat cantonal le plus boursouflé de Suisse.



Par Yvan Zweifel



2021 sera une année de crise. Peut-être encore en partie sanitaire, mais assurément économique et sociale. Cette crise a déjà entraîné le vote, par le Grand Conseil, de nombreuses aides et en nécessitera certainement encore, le tout avec moins de moyens, puisque le ralentissement de notre économie, malheureusement décidé par nos autorités, entraînera une baisse importante des rentrées fiscales.

UN DÉFICIT ABYSSAL

Le budget 2021 du canton de Genève reflète tout cela. C'est un budget de crise, horriblement déficitaire, mais aussi un budget de responsabilité, car au travers de celui-ci, nous devons garantir un soutien sans faille aux commerçants, aux restaurateurs, aux cafetiers, aux artistes, au monde de la nuit, aux coiffeurs et à tant d'autres qui ont dû cesser leur activité non pas à cause de la destruction de leur outil de production ou par erreur de gestion, mais sur décision des autorités sanitaires et politiques.

Le total des charges prévues est de 9,36 milliards et les revenus anticipés se montent à 8,52 milliards, ce qui entraîne un déficit astronomique de 840 millions de francs qui bat le triste record de 755 millions datant de 2005.

Pourquoi le groupe des députés PLR a-t-il dès lors décidé d'accepter un tel budget ? Eh bien parce que la situation n'a rien à voir avec celle de 2005 et que le déficit du budget 2021, s'il est bien évidemment aussi en partie dû à l'absence totale de réformes structurelles au sein de l'appareil étatique genevois, est d'abord la conséquence de la crise particulière que nous connaissons.

Suite au confinement de ce printemps, puis à l'arrêt de nombreuses activités économiques décidé par nos autorités cet automne pour empêcher la propagation de la Covid-19, nombreux sont les entrepreneurs, les commerçants, les indépendants, les artistes, les personnes précarisées qui se retrouvent au bord de la faillite ou face aux portes de l'Hospice général non pas par leur faute, mais sur ordre de l'Etat. Comment dès lors ne pas les aider ? Comment ignorer leur détresse ? Et comment ne pas voir les conséquences économiques et sociales et donc le coût pour ce même Etat à long terme si nous les laissons tomber ?

LE SPECTRE DES AUGMENTATIONS FISCALES

En tenant compte de ces nombreuses aides déjà votées et d'autres qui suivront, auxquelles s'additionnent des votes populaires de 2019, notamment concernant la recapitalisation de la CPEG, la marge de manœuvre pour diminuer ce déficit était réduite. Elle se résumait à refuser, comme pour le budget 2020, les nouveaux postes demandés ou à rejeter l'annuité, c'est-à-dire la hausse automatique des salaires des fonctionnaires. Et surtout à s'opposer à toute hausse de la fiscalité. Et c'est bien le problème, puisqu'une alliance de la gauche et du MCG aurait entraîné l'acceptation tant des postes que de l'annuité avec certainement d'autres charges supplémentaires encore et le tout financé par des augmentations de nos impôts.

Il sied par ailleurs d'ajouter ici que la suspension de l'annuité en 2021 permet une économie durable de 55 millions, alors que les nouveaux postes pérennes (sur les 480 nouveaux postes, 190 sont affectés à la cellule de traçage Covid-19 qui disparaîtra en 2022, ce qui donne 290 nouveaux postes pérennes), ont un coût estimé à 18 millions pour 2021 et à 30 millions sur le long terme.

Il importait pour le groupe des députés PLR de certes avoir un budget, mais surtout de remettre autour de la table à la fois les partis politiques et le Conseil d'Etat pour, dès janvier 2021, discuter des nécessaires réformes à mettre en place.



DES RÉFORMES DEVENUES INÉVITABLES

Au-delà de ces considérations chiffrées, il importait pour le groupe des députés PLR de certes avoir un budget, mais surtout de remettre autour de la table à la fois les partis politiques et le Conseil d'Etat pour, dès janvier 2021, discuter des nécessaires réformes à mettre en place.

En effet, cette crise doit aussi nous rappeler que c'est parce que Genève, contrairement à la Confédération et à la plupart des autres cantons, n'a pas remboursé sa dette faramineuse ni mis de côté des réserves en suffisance lorsque la situation économique était florissante que nous payons aujourd'hui une addition trop lourde qui devra être réglée plus tard par les générations suivantes, ce qui n'est pas admissible !

Si 2021 doit représenter une parenthèse budgétaire à ne pas renouveler, c'est sur le budget 2022 et les suivants que nous devons nous montrer déterminés pour enfin réformer l'Etat de Genève, comme l'ont fait bien d'autres cantons avant nous. Et si les partis étatistes, majoritaires au Grand Conseil, et aveuglés par leurs œillères idéologiques, n'ouvrent pas les yeux et refusent l'évidence d'une réforme de fond, alors c'est par le biais d'initia-

tives populaires que le PLR et ses alliés devront aller chercher le soutien populaire pour en finir avec l'Etat cantonal le plus boursouflé de Suisse.

La réforme du statut de la fonction publique, l'assainissement structurel de la caisse de prévoyance de l'Etat, la mise en place d'un frein aux dépenses efficace, comme d'un frein aux engagements de nouveaux postes, ou encore la suppression de tant de lois désuètes ou inutiles qui induisent des charges de fonctionnement aberrantes sont autant de pistes pour fluidifier l'appareil étatique sclérosé que nous connaissons à Genève.

Au final, les députés PLR voteront ce budget 2021, car il est fondamental de donner un signal positif à tous ceux qui souffrent, sanitaires, économiquement et socialement. Mais nous nous battons avec énergie, dès ce budget voté, pour mettre en place de vraies réformes structurelles pour un Etat efficace, rationnel et rigoureux qui ne laissera pas nos enfants payer nos erreurs du passé.



La réforme des sapeurs-pompiers est sous toit



Par Sylvie Jay

LE GRAND CONSEIL A ADOPTÉ UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS, QUI EST L'ABOUTISSEMENT DE NOMBREUSES ANNÉES DE DISCUSSION. SYLVIE JAY, DÉPUTÉE, PRÉSENTE CETTE NOUVELLE ORGANISATION.



Lors de sa session d'octobre, le Grand Conseil a adopté une refonte de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP - F 4 05). C'est ainsi une étape majeure dans le cadre des démarches entreprises depuis 2016 pour renforcer le dispositif d'intervention en matière d'incendie et de défense contre les sinistres sur le territoire cantonal.

L'actuelle centralité des casernes au sein de la Ville et la forte urbanisation du canton rendent l'accès aux sites d'intervention plus difficile avec pour conséquence le non-respect des temps de référence pour les interventions de sauvetage et de lutte contre le feu

DES TEMPS D'INTERVENTION TROP LENTS

Une réorganisation du dispositif existant de sauvetage et de lutte contre le feu s'impose principalement pour des raisons sécuritaires. L'actuelle centralité des casernes au sein de la Ville et la forte urbanisation du canton rendent l'accès aux sites d'intervention plus difficile avec pour conséquence le non-respect des temps de référence pour les interventions de sauvetage et de lutte contre le feu par le SIS. Les normes du concept « Sapeurs-pompiers 2015 » préconisent le respect dans 80 % des cas des temps de référence pour les interventions. Ces derniers prévoient un délai de 10 minutes dans les zones principalement à forte densité de constructions et de 15 minutes dans les zones principalement à faible densité de constructions. Les interventions ne les respectent actuellement que dans 60 % des cas. Ce non-respect des temps de référence était un des éléments dénoncés par la Cour des comptes relevant par là l'inefficacité dans l'utilisation des moyens d'intervention, au vu des emplacements des

casernes au niveau cantonal et préconisait la construction de deux nouvelles casernes du SIS à l'extérieur du territoire de la Ville de Genève.

Les autres recommandations de la Cour des comptes portaient sur la nécessité d'une adaptation du dispositif actuel par la mise en place d'une définition claire des modalités de participation financière des communes au coût de fonctionnement du SIS, actuellement administré par la Ville de Genève.

UN NOUVEAU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

A ce jour, les services de défense comprennent le SIS formé de sapeurs-pompiers professionnels (SPP) de la Ville de Genève intervenant en priorité 24 heures sur 24, les corps de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) des communes, soutien indispensable à l'intervention des professionnels, ainsi que le service de sécurité de l'aéroport et les services de défense internes des entreprises.

La loi votée par le Grand Conseil vise donc à apporter les modifications législatives nécessaires à la réforme de la gouvernance pour la mise en œuvre du nouveau concept opérationnel. Cette révision totale de la LPSSP crée un groupement intercommunal SIS, définit les caractéristiques spécifiques de ce groupement et prévoit les dispositions centrales concernant les obligations nouvelles à charge des communes à son égard.

Concernant les aspects financiers, organisationnels et de gouvernance, la volonté des parties était, pour la Ville de Genève, une participation financière plus conséquente par les communes et, pour ces dernières, le souhait d'un pouvoir décisionnel plus important au regard de la participation financière attendue. Ainsi, il a été prévu que chaque commune dispose au sein du conseil du groupement d'un nombre de voix équivalant à sa part de contribution exprimée en francs.

Cette nouvelle organisation permettra donc de répondre aux délais prescrits en matière d'intervention, d'améliorer dans son ensemble le dispositif actuel à des fins d'efficacité et d'apporter un meilleur équilibre touchant au financement et à la gouvernance entre les partenaires, soit la Ville de Genève et les communes.

L'adoption de ce PL a permis la transformation du service d'incendie et de secours (SIS) en une entité intercommunale. C'est une étape fondamentale dans le long processus de la mise en place du concept opérationnel, qui vise l'augmentation des effectifs des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-volontaires, ainsi que la création de deux nouvelles casernes en dehors du territoire de la ville de Genève.



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève

T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch

L'Escalade à l'assaut du patrimoine mondial de l'humanité

L'ESCALADE EST UNE TRADITION AUQUEL LES GENEVOIS SONT PARTICULIÈREMENT ATTACHÉS, MÊME SI MALHEUREUSEMENT LES FESTIVITÉS SERONT TRÈS RÉDUITES CETTE ANNÉE. VINCENT SUBILIA, DÉPUTÉ, PRÉSENTE UNE MOTION QU'IL AVAIT DÉPOSÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE DEMANDANT D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES POUR SON INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ.



Par Vincent Subilia

En ces temps troublés, Genève a plus besoin que jamais de fédérer les bonnes volontés pour rayonner et se projeter dans l'avenir en confiance. Cela est d'autant plus vrai lorsque le défilé de l'Escalade, manifestation phare de la République, est annulé pour des raisons sanitaires évidentes. A défaut d'applaudir la Mère Royaume paradant sur la Place du Bourg-de-Four, le PLR souhaite assurer la pérennité de cet événement de premier plan en militant pour son inscription au patrimoine mondial de l'humanité. Tel est l'objet d'une motion que j'ai déposée en 2017 au Conseil municipal de la Ville de Genève lorsque j'étais encore membre de cette noble assemblée.

UNE TRADITION CANTONALE

Tradition de premier plan, l'Escalade, remarquablement organisée par la Compagnie de 1602, a pour but de commémorer la bataille qui se déroula durant la nuit du 11 au 12 décembre de l'an 1602, et donc de célébrer « l'indépendance » genevoise. A ce titre, elle traduit l'expression d'un patrimoine immatériel. Représentatives d'un savoir-faire traditionnel, ces festivités participent de la diversité culturelle que la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel entend valoriser.

Si le Carnaval de Bâle y figure depuis 2017 et la Fête des Vignerons depuis 2016, l'Escalade – fer de lance du patrimoine genevois – semble parfaitement légitimée à y être inscrite. Cela paraît d'autant plus défendable que cette commémoration figure sur la liste des 199 traditions vivantes de Suisse, au même titre que le fameux Esprit de Genève ou le (non moins célèbre) Feuillu.

Déposée à la veille de la commémoration de l'Escalade 2017, la motion PLR invite donc le Conseil administratif de la Ville de Genève à prendre toutes les mesures utiles, en collaboration avec la Compagnie de 1602 ainsi qu'avec les autorités fédérales (en particulier l'Office fédéral de la culture) et cantonales, de façon à étudier les conditions de l'inscription de l'Escalade sur la liste du patrimoine culturel immatériel.

Trente longs mois auront été nécessaires pour que cette motion soit enfin acceptée, le 26 mai dernier. Un véritable parcours du combattant savoyard émaillé de seize reports en commission, lesquels témoignent du manque de corrélation souvent observé entre le temps long de la politique et le rythme qui devrait prévaloir sur le plan économique.



UNE VITRINE POUR GENÈVE

Car, au-delà de la symbolique que revêtirait une telle inscription à l'UNESCO, celle-ci constituerait un puissant levier de rayonnement pour Genève, et donc d'attractivité pour nos hôtes confédérés et étrangers. Alors que la pandémie fait rage et que le secteur touristique vit des heures historiquement sombres, un tel projet contribuerait certainement – lorsque la situation sanitaire le permettra –

à drainer des visiteurs dans la Cité de Calvin, alimentant de ce fait nos commerçants et nourrissant nos restaurateurs. Il en va de même de nos hôteliers, alimentés à 80 % par la clientèle d'affaires, lesquels se réjouiraient certainement des quelques nuitées générées par la promotion de l'Escalade au-delà de la Sarine ou de nos frontières nationales.

Il revient donc désormais au Conseil administratif de la Ville de Genève de mettre en œuvre cette motion, en espérant qu'il engagera ces démarches avec toute la célérité et la détermination qui doivent nous animer pour faire briller les couleurs de Genève et contribuer à la vitalité de son tissu économique.

Aux yeux du PLR, l'Escalade mérite qu'on lui consacre une attention politique aussi convaincue que celle des

800 bénévoles costumés du défilé et des milliers de spectateurs, qui portent haut les valeurs genevoises et nous feront à nouveau rêver autour du Picoulet sitôt la pandémie vaincue.

Tradition de premier plan, l'Escalade, remarquablement organisée par la Compagnie de 1602, a pour but de commémorer la bataille qui se déroula durant la nuit du 11 au 12 décembre de l'an 1602, et donc de célébrer «l'indépendance» genevoise. A ce titre, elle traduit l'expression d'un patrimoine immatériel.

Quelles conséquences la deuxième vague aura-t-elle sur l'emploi ?



Par Gabriel Delabays

DANS L'ÉDITION PRÉCÉDENTE, GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, SE MONTRAIT OPTIMISTE SUR LA CAPACITÉ DE NOTRE ÉCONOMIE À RÉCUPÉRER APRÈS LA PREMIÈRE VAGUE DE LA COVID-19. MALHEUREUSEMENT, LA DEUXIÈME VAGUE EST SURVENUE ENTRETEMPS, L'INCITANT AINSI À NUANCER SON ANALYSE.

LA CRISE PREND UN NOUVEAU TOURNANT

La crise que nous vivons est d'une ampleur sans précédent. La deuxième vague a frappé le système de santé avec une force inattendue, l'Etat a donc pris de nouvelles mesures coercitives pour sauvegarder le système et éviter la propagation exponentielle au sein de la population, mesures qui en conséquence touchent directement l'économie. Le semi-confinement est de retour : les commerçants ont dû fermer leurs portes à Genève en début novembre, ainsi que les cafetiers-restaurateurs. Des restrictions importantes sont prises dans toute la Suisse, le télétravail se généralise, les transports publics baissent la voilure pour pallier la baisse de fréquentation.

Cette deuxième vague confirme que le virus n'a de loin pas disparu et qu'il va falloir apprendre à vivre avec. Nombre d'études montrent d'ailleurs que d'autres pandémies pourraient surgir dans les décennies à venir, du fait des contacts de plus en plus étroits entre les humains et le biosystème animal. La deuxième vague fait craindre qu'il y aura peut-être une troisième, voire une quatrième vague. Les espoirs de vaccins grandissent avec les résultats positifs des tests menés par les laboratoires Pfizer et Moderna, mais régleront-ils entièrement la situation ?

De ce questionnement, il faut aussi se demander si l'économie est prête à supporter un système du « *stop-and-go* » de façon indéfinie. Pour rappel, ce concept, issu à la base du secteur automobile pour qualifier un système limitant la pollution, prévoit en matière économique un dysfonctionnement conjoncturel marqué par un ralentissement en alternance avec une relance progressive. Mais est-ce un système souhaitable ? Les économistes sont d'avis

que si le « *stop-and-go* » peut éventuellement s'appliquer dans un laps de temps très limité, il est destructeur à long terme pour la stabilité économique et pour l'emploi.

Si les acteurs pouvant s'adapter au travail numérique seront en mesure de limiter la casse, d'autres secteurs, comme les services à la personne, la culture, les cafetiers-restaurateurs ne seront pas en mesure d'atténuer l'entier du choc. Leur système commercial repose en effet sur l'échange direct d'un service ou d'une prestation. La culture peut s'adapter dans certains cas en mettant en place des spectacles payants sur des plateformes numériques, pour compenser la billetterie, que les commerces et restaurateurs peuvent imiter aussi par le système du « *click and collect* », permettant la vente à l'emporter ou à distance. Mais ce système a certaines limites, permettant rarement d'atteindre mieux que 25 % du chiffre d'affaires chez les commerçants et restaurateurs ne l'ayant jamais pratiqué auparavant.



SAUVEGARDER LE TISSU ÉCONOMIQUE ET LES EMPLOIS

L'entretien avec Helena Rigotti (en page 20) nous montre une chose importante : l'esprit d'entreprendre et l'envie de travailler n'a de loin pas sombré. Il faut le voir avec optimisme, même si la situation est précaire. Il révèle aussi le sentiment d'une certaine injustice des mesures prises et leur impact délétère sur les PME et les indépendants, qui sont à la base du tissu économique helvétique et genevois. On peut questionner la préparation de l'hôpital et des autorités face à une seconde vague devenue réalité et se demander si elle était suffisante. Il est difficile d'établir un bilan complet, c'est un travail qui devra être fait après la crise pour mieux se préparer à la suivante. Mais le système de santé s'était préparé, les lits en soins intensifs et les capacités ont notamment été largement augmentés. Mais l'ampleur du choc de la seconde vague a surpris tout le monde. Est-ce pour autant qu'il fallait tout arrêter ? Il y a deux aspects importants à prendre en compte pour répondre à cette question : les entreprises ont besoin de travailler pour assurer de la croissance et de l'emploi et l'Etat n'a pas une marge infinie pour faire le sapeur-pompier, en outre il dépend d'une bonne activité économique pour garantir sa santé budgétaire.

Doit-on donc confronter économie et santé ? Loin de là, il s'agit de complémentariser les deux. C'est pour cela que les plans de protection et les mesures barrières ont été élaborés et adoptés. On ne peut stopper tout le système au risque de voir s'effondrer des pans entiers et déboucher sur une crise sociale et économique qui sera peut-être plus difficile à gérer et plus longue que la crise sanitaire. L'enjeu actuellement est de sauvegarder autant d'entreprises et d'emplois que possible pour limiter la casse, tout

Si les acteurs pouvant s'adapter au travail numérique seront en mesure de limiter la casse, d'autres secteurs, comme les services à la personne, la culture, les cafetiers-restaurateurs ne seront pas en mesure d'atténuer l'entier du choc.

en faisant comprendre que la responsabilité individuelle de la population (par le respect des gestes barrières notamment) permettra à la fois de soulager le système de santé, mais aussi de ménager l'activité économique. A ce titre, un dernier mot : solidarité ! Tout le monde peut faire un geste et être solidaire vis-à-vis de nos commerçants. Si vous avez la possibilité de passer par le « *click and collect* » n'hésitez pas ! L'engagement citoyen est aussi au cœur des mesures de relance de l'activité économique.

Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00